

Nantes, avril 2016

Session plénière des 14 et 15 avril 2016

UN BUDGET POUR L'EMPLOI



1

Sommaire

- | | |
|--|-------------|
| ① Un budget pour l'emploi, présentation synthétique | p. 2 à 7 |
| ② Les 5 fondamentaux de la nouvelle stratégie financière régionale | p. 8 à 10 |
| ③ Le contexte de la construction de ce 1 ^{er} budget | p. 11 et 12 |
| ④ Les dépenses par commissions en bref | p. 13 |
| ⑤ Focus sur les commissions | p. 14 à 20 |

CONTACTS PRESSE

Laurence GUIMARD : laurence.guimard@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 61 / 06 83 50 10 83

Nadia HAMNACHE : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Gwenola CARIOU-HUET : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

Séverine RANNOU : severine.rannou@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 63 / 06 48 28 02 56

Nantes, avril 2016

UN BUDGET POUR L'EMPLOI

Présentation synthétique

La nouvelle majorité avait affirmé sa volonté de faire de la Région « une arme anti-crise ». **Ce premier budget en est une illustration concrète puisqu'il donne la priorité à l'emploi**, afin de reconquérir les emplois perdus dans les Pays de la Loire. A peine plus de trois mois après l'élection régionale, la nouvelle majorité a mis en œuvre **une grande partie de ses engagements** pour faire reculer la crise dans nos cinq départements.



Mais pour reconquérir les emplois perdus, la Région doit d'abord **reconstruire sa crédibilité budgétaire** : l'explosion de la dette régionale met en danger la capacité du Conseil régional à agir et à investir efficacement contre la crise. Ce budget, c'est donc aussi un vaste effort d'assainissement des finances régionales. La Région des Pays de la Loire montre ainsi l'exemple au plan national, en rappelant que le redressement économique passe d'abord par le redressement des comptes publics.

I. Reconstruire la crédibilité budgétaire de la Région.

Ce que nous proposons dans ce budget, c'est de mettre fin à la fuite en avant budgétaire et de revenir à la raison sur le plan financier.

2

A. Mettre fin à la fuite en avant budgétaire, c'est mettre fin :

- 1) **A la fuite en avant sur les dépenses d'investissement** : rien qu'entre 2010 et 2015, le montant des investissements a augmenté de 45%, et bon nombre de ces investissements sont discutables par leur pertinence, notamment en matière économique.
- 2) **A la fuite en avant sur les dépenses de fonctionnement**, qui ont augmenté de 10 M€ d'euros en moyenne chaque année depuis 2009 ;
- 3) **A la fuite en avant du surendettement**, à cette course folle à l'emprunt dans laquelle s'était lancée l'ancienne majorité : 91 M€ empruntés en 2010 contre 291 M€ en 2015, soit une augmentation de 319 % ! Le stock de la dette est aujourd'hui de 1,4 Md€. Notre Région est surendettée.
 - Fin 2014, l'endettement était déjà de 355€ par habitant, contre 305€ pour la moyenne des régions françaises, et même 214 € pour l'ancienne région Poitou-Charentes dont la gestion vient d'être mise en cause par Alain Rousset...
 - Par ailleurs, les restes à payer sont d'une telle ampleur (2,2 milliards d'euros au 31 décembre 2015) que leur seul apurement sur la mandature exigerait un emprunt de 800 M€ supplémentaire et ferait passer notre capacité de désendettement, qui a bondi de 3,1 à 5,4 années sur le mandat précédent, à 8,3 d'ici la fin du mandat sachant que 8 années, c'est la zone rouge pour les analystes.

B. Revenir à la raison sur le plan budgétaire :

- 1) Plus d'économies :** pour la première fois, la baisse des dépenses de fonctionnement de la Région est engagée puisqu'elles diminuent de près de 4M€ (819,6 M€ en 2015 à 815,5 M€ en 2016)
 - Les dépenses de communication diminuent (-15%),
 - Les charges de structures et de gestion diminuent (-5,3%)
 - Les dépenses de personnel sont stabilisées (143 M€)
- 2) Plus de transparence :** dans ce budget 2016, nous réintégrons un demi-milliard d'euros d'autorisations de programme pour des opérations lancées mais dont le montant total n'avait pas été voté par l'ancienne majorité, sans doute pour minorer le niveau dangereusement élevé des investissements. C'est la dette cachée.
 - 392 M€ pour la construction de 4 lycées neufs et près d'une centaine d'opérations de travaux dans les lycées existants ;
 - 40,7 M€ pour le CREPS.
 - 36,2 M€ pour des opérations de construction et de rénovation des CFA ;
 - 9,9 M€ pour le campus de Saumur.
- 3) Moins d'emprunts :** l'emprunt d'équilibre de 2016 est réduit de 90 M€. Il baisse de 325,6 M€ à 235,7 M€ soit - 28 %. Pour autant, cela ne permet pas encore de stabiliser la dette de la Région, ce qui est un objectif de la mandature ; les efforts se poursuivront donc dans les prochaines années.
- 4) Moins de pression fiscale :** les taxes régionales sont gelées, conformément aux engagements qu'avait pris la nouvelle majorité, afin de mettre fin au matraquage fiscal, en particulier sur la taxe sur les cartes grises (+57% sur le dernier mandat).

II. Un budget pour l'emploi

Après l'adoption lors de la dernière session du plan d'actions prioritaires pour l'agriculture pour soutenir l'emploi agricole dans notre région, ce budget témoigne de la volonté du Conseil régional de mener la bataille du chômage sur tous les fronts.

A. Aider les Ligériens à trouver un emploi

Plus de 316 M€ de crédits de paiements sont affectés à la Commission « Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion, Enseignement supérieur et recherche » afin d'agir fortement contre le chômage :

- 1) Par le lancement d'un plan de relance de l'apprentissage,** à la suite du Grenelle de l'apprentissage du 24 avril dernier, avec des mesures fortes comme la création d'une aide régionale au recrutement d'un premier apprenti de niveau IV et V pour toutes les entreprises de moins de 250 salariés, la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs de l'apprentissage qui iront dans les établissements...
- 2) Par la création d'un programme de formations courtes orientées vers l'emploi** (4,5 M€) à destination des demandeurs d'emploi et répondant aux besoins des entreprises, immédiatement opérationnel, qui bénéficiera à 3 000 personnes dès 2016.
- 3) Par la déclinaison de nos actions au niveau des bassins d'emploi,** afin d'adapter l'intervention régionale aux besoins de chaque territoire, au plus près de leur réalité sociale

et économique.

B. Aider les entreprises à créer des emplois

136 M€ seront consacrés à l'action économique, afin de répondre notamment à plusieurs défis : la simplification, l'internationalisation, l'innovation, mais aussi l'accès à la commande publique.

1) Sur la simplification :

- **La simplification du millefeuille des aides économiques est engagée** (1 600 aides économiques sur le territoire et 11 fonds régionaux différents) : des dispositifs sollicités de manière épisodique sont supprimés (dispositifs Junior Export, Senior Export, Objectif Performance, les primes régionales à la création de services à la personne ou de groupements d'employeurs). Quant aux fonds régionaux d'aide aux conseils, qui sont au nombre de 8 aujourd'hui, ils seront unifiés en un seul.
- **La simplification des procédures est également impulsée**, notamment sur les délais de paiement qui sont aujourd'hui trop longs : 33 jours en moyenne. Ils seront ramenés en deçà des 30 jours prescrits par la réglementation, sous deux ans maximum, et même en deçà du délai moyen national (28 jours fin 2015) avant la fin du mandat.

2) Sur l'innovation :

- **Les pôles d'excellence seront soutenus** : les financements accordés aux pôles de compétitivité, aux quatre technopoles et aux clusters sont évidemment préservés (We network, Clarté, etc...)
- **Les outils en faveur de l'innovation seront activés** : le Fonds Pays de la Loire Territoire d'innovation, confié à Bpifrance, sera par exemple réabondé à hauteur de 3M€ en 2016. Environ 250 entreprises seront appuyées. Certains outils feront l'objet d'une évaluation, comme les plateformes régionales d'innovation (PRI) qui ont été multipliées sans analyser le degré d'innovation et d'implication des entreprises de chacune d'entre elles.
- **De grands projets vont être lancés, comme le projet SMILE** sur les réseaux électriques intelligents, pour lequel les Pays de la Loire et la Bretagne ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Gouvernement. Par ailleurs, pour mobiliser tous les territoires sur l'enjeu de la transition énergétique, la Région souhaite soutenir un grand projet d'énergie propre par territoire.

3) Sur l'internationalisation :

La Région acte une réorientation de sa stratégie internationale :

- **La priorité sera donnée au développement économique**, puisque c'est le cœur des compétences de la Région et que l'export constitue le talon d'Achille de l'économie régionale. Le rôle de notre collectivité n'est pas de constituer une « diplomatie régionale » et l'opportunité de maintenir des bureaux à l'étranger sera précisément étudiée dans les prochains mois, dans une optique de responsabilité budgétaire et d'efficacité économique.
- **De nouveaux marchés seront prospectés**, en passant d'une logique de coopération (jumelage de région à région, d'institution à institution) à une logique de mission, en fonction d'opportunités économiques et non pas seulement institutionnelles.

4) Sur la commande publique :

Deux mécanismes sont mis en place pour faire face à deux problèmes majeurs :

- **Le premier, ce sont les offres anormalement basses dans les marchés publics.** La Région mettra en place des formations pour ses agents, afin qu'ils puissent mieux détecter ces offres. Cet engagement sera formalisé dans une charte avec les fédérations professionnelles, qui sera signé d'ici l'automne 2016.
- **Le second problème, c'est le recours abusif aux travailleurs détachés,** qui crée une insécurité économique mais également une insécurité physique sur les chantiers car lorsqu'on ne parle pas la même langue sur un chantier, on multiplie les risques d'accidents. Une clause sera donc insérée dans certains des marchés publics de la Région obligeant le titulaire du marché à prendre à sa charge les frais d'interprétariat. Cette expérimentation sera menée dès le printemps de cette année.

C. Aider les territoires à attirer des emplois

1) En renforçant l'attractivité des territoires grâce aux grandes infrastructures :

251 M€ seront consacrés aux transports et aux infrastructures.

- **Concernant les infrastructures ferroviaires :** 14,3M€ sont débloqués afin d'améliorer nos dessertes, notamment suite à la réalisation de la Virgule de Sablé, de moderniser nos grands axes structurants (Nantes/Angers ; Nantes/Bordeaux), de faire face aux besoins liés à plusieurs opérations déjà programmées (halte routière de Trélazé ; terminus technique d'Ancenis - 7,5M€), mais également de renforcer la fréquentation et la régularité sur le réseau régional : ce sera d'ailleurs un enjeu fort cette année avec la renégociation de la convention TER avec la SNCF.
- **Concernant les infrastructures routières, qui constituent l'un des grands engagements de la nouvelle majorité :** le Conseil régional lance à l'occasion de ce budget les études pour la réalisation du nouveau schéma routier d'intérêt régional qui sera adopté cette année, et des opérations majeures seront soutenues comme la déviation de Moulay-Mayenne.
- **Concernant les infrastructures portuaires,** la Région participera à la mise en œuvre du projet stratégique du Grand Port adoptée en 2015 (4,17M€).
- **Sur les infrastructures numériques,** cette année, la Région y consacrera 5,7M€. Cette enveloppe permettra d'achever les opérations de montée de débit en Loire-Atlantique, mais surtout de lancer les investissements dans la Sarthe, en fibre à l'abonné (FTTH) : c'est le premier projet de ce type dans les Pays de la Loire, qui permettra de raccorder 8000 abonnés à la fibre optique.

2) En développant la vitalité de tous les territoires, notamment les plus fragiles.

- **Une enveloppe de 15M€ sera consacrée aux petites communes et aux intercommunalités rurales,** et même **100M€** sur l'ensemble du mandat.
- **Le Pacte régional pour la ruralité sera adopté en juin,** après son lancement le 1^{er} avril dernier avec plus de 200 maires ruraux. Il y aura des réunions de concertation pour élaborer ce pacte dans chaque département.
- **Le plan d'actions prioritaires pour l'agriculture** montera en puissance pendant toute

l'année, et des assises de l'agriculture et de l'agroalimentaire seront organisées à l'automne.

III. Ainsi, ce budget prouve que la nouvelle majorité tient les engagements sur lesquels elle a été élue :

A. En matière budgétaire :

- la baisse du recours à l'emprunt,
- le gel des taxes régionales,
- et le lancement d'un plan d'économies.

B. En matière économique, la mise en œuvre :

- d'un plan de soutien à l'agriculture,
- d'un plan de relance de l'apprentissage,
- d'un nouveau programme de formations courtes et professionnalisantes pour les chômeurs,
- d'un travail de simplification des aides économiques
- d'une nouvelle stratégie internationale

C. En matière territoriale :

- Le lancement d'un pacte régional pour la ruralité
- Le lancement d'un schéma routier d'intérêt régional
- La renégociation du CPER, le Préfet de Région a reçu son mandat de négociation.

6

Mais aussi :

D. En matière d'éducation :

- La création d'un programme « jeunesse civisme » pour les lycéens et les apprentis
- La création d'une aide régionale de 900 euros pour les bacheliers méritants, issus de milieux modestes, et ayant obtenu la mention TB au bac
- Le rétablissement de l'équité public-privé sur les dotations en seulement 3 ans

E. En matière de culture :

- Le maintien des budgets culturels

Une quinzaine d'engagements sont mis en œuvre dans ce budget, en seulement 3 mois. C'est la démonstration que la nouvelle majorité est dans l'action, entièrement mobilisée pour répondre à l'urgence et construire l'avenir des Pays de la Loire.

Le contexte de la construction du 1er BP de la mandature

- Une situation budgétaire fragilisée créée par une surchauffe des dépenses
- Des recettes atones ou en baisse et une dette cachée attestée par E&Y
- La mise en œuvre de la Loi NOTRe faisant de la Région un acteur majeur en termes d'action économique et de lutte contre le chômage
- Un contexte économique local fragile

Un budget volontariste et conforme aux engagements

- Le BP 2016 : un respect rigoureux des fondamentaux de la nouvelle stratégie financière
- Plus de pilotage et de sincérité avec mise en place d'outils modernes et fiables de pilotage, conformes aux attentes du CESER
- une programmation financière précise par année en AP et des AE
- des modalités d'affectation et de révision des AP et des AE redéfinies
- une prospective financière sur le mandat
- La Région s'engage dans la démarche de certification des comptes, gage de transparence et de fiabilité vis-à-vis des électeurs et des contribuables ligériens

Des chiffres clés ...

Le budget 2016 en bref = 1 462 M€ dont 557M€ d'investissement

❶ Finances, RH, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires europ. et coop. Int.	229,36 M€
❷ Entreprises, international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	136,41 M€
❸ Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion	316,44 M€
❹ Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage scolaire, civisme	193,12 M€
❺ Transports, mobilité, infrastructures	251,42 M€
❻ Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	96,1 M€
❼ Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	55,31 M€
❽ Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer	59,6 M€

LES 5 FONDAMENTAUX DE LA NOUVELLE STRATEGIE FINANCIERE REGIONALE

Les orientations budgétaires débattues le 26 février dernier ont permis de définir une nouvelle stratégie financière qui repose sur 5 fondamentaux :

① Stabiliser la dette

Dès 2016, la nouvelle majorité s'engage dans un objectif de stabilisation de la dette alors que ces dernières années ont été marquées par un recours accru à l'emprunt, dégradant la capacité de désendettement.

- Un moindre recours à l'emprunt : l'emprunt d'équilibre s'élève à 236 M€ soit une baisse de 27,6% par rapport à 2015

② Maintenir un niveau d'investissement élevé

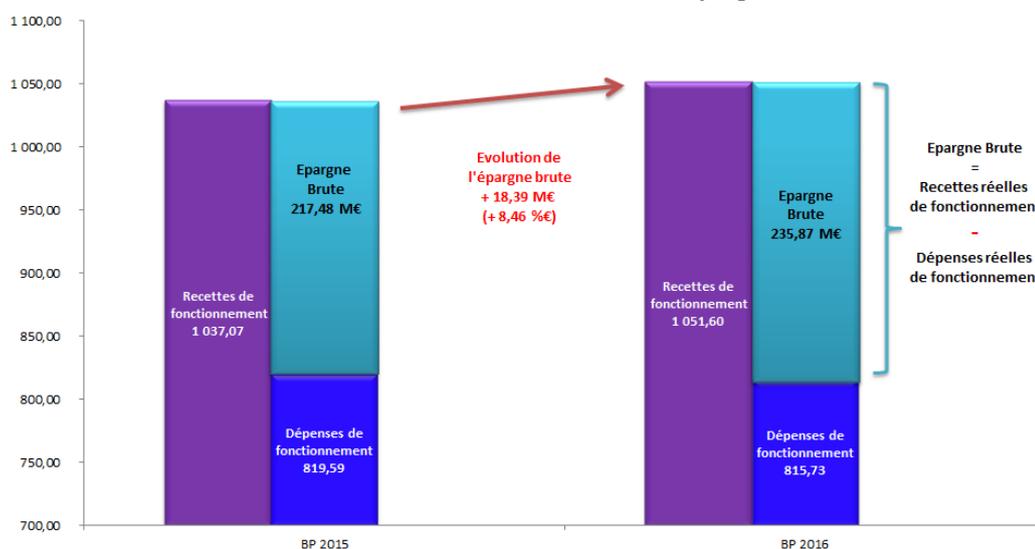
- Maintenir un niveau d'investissement élevé de 557 M€ afin d'assumer les engagements passés
- Un effort qui demeure supérieur à notre capacité à investir, au regard de la soutenabilité des finances régionales
- Un effort qui nécessite une diminution des engagements futurs
 - Rationalisation des AP : hors opération vérité, les AP sont en forte diminution : 300M€

③ Revenir à un haut niveau d'épargne brute

- L'épargne brute conditionne très largement notre capacité à investir. Plus son niveau est important, moins la collectivité fait porter le financement de ses investissements sur le recours à l'emprunt
- Dès 2016, la rigueur appliquée aux dépenses de fonctionnement permet de dégager une épargne brute de 235,87 M€ soit une augmentation de 8,46%.

8

Définition et illustration de l'évolution de l'épargne brute



④ Diminuer les dépenses de fonctionnement

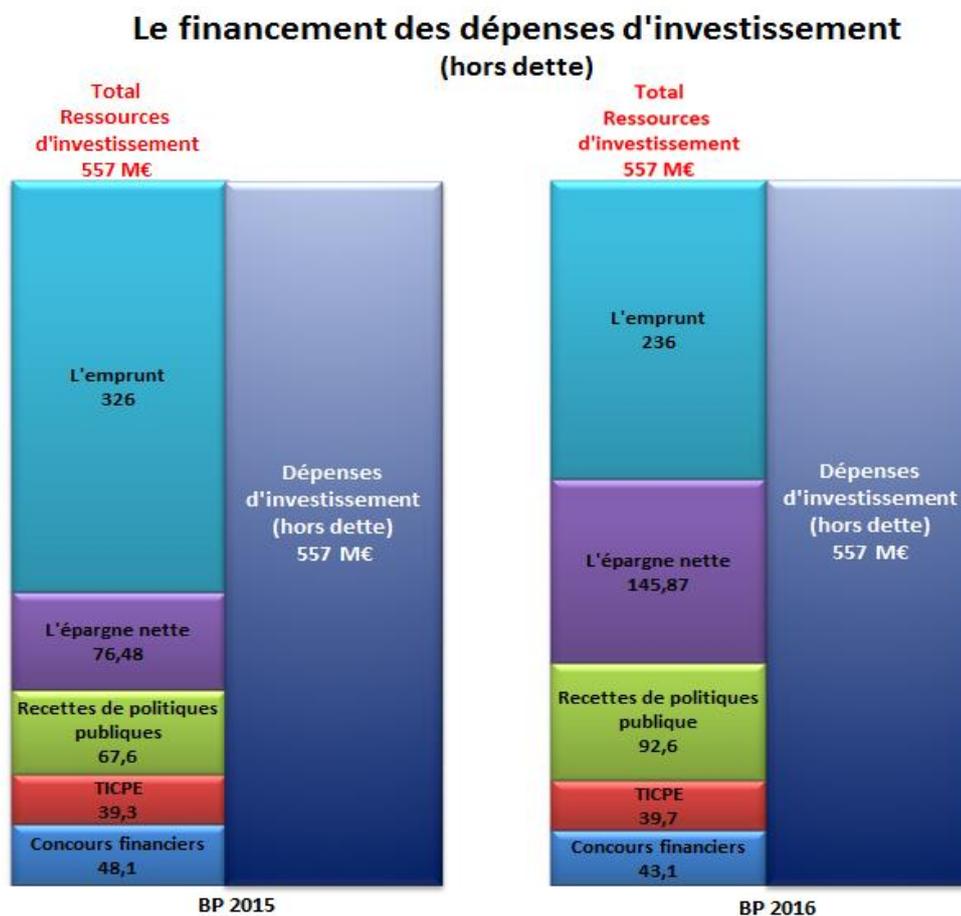
L'engagement de stopper la hausse des dépenses de fonctionnement est tenu :

- Dès 2016, cet engagement est affirmé à travers une baisse des dépenses de fonctionnement de - 0,5 % par rapport au BP 2015 soit la réalisation d'une économie de - 3,9 M€. A périmètre constant, cette baisse atteint 1,51 %
- Plusieurs leviers utilisés pour atteindre cet objectif : consolidation et réduction des dépenses de communication (-1,3 M€), révision de la politique d'achats publics (-1,1 M€), réduction du nombre d'élus à la Commission permanente et de leurs indemnités (- 0,35 M€)...

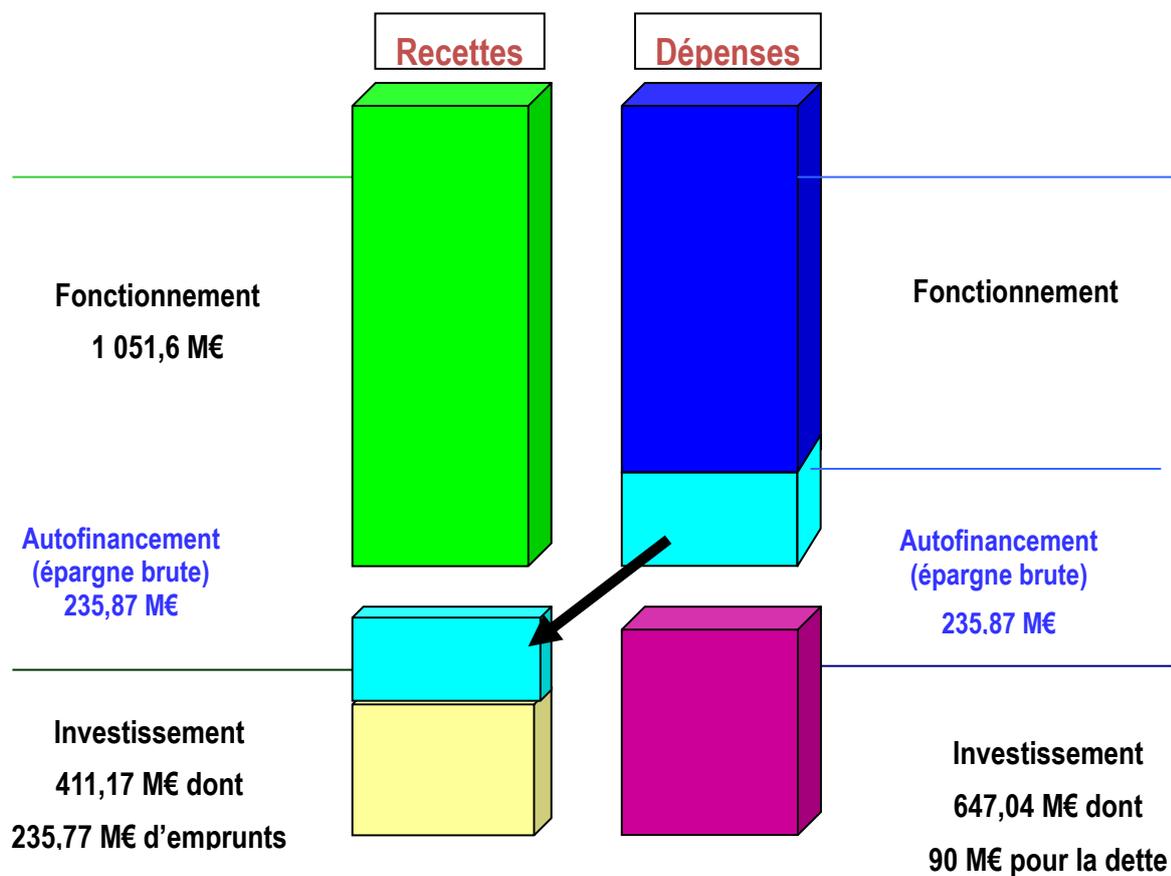
⑤ Ne pas recourir à l'impôt

Lors des orientations budgétaires, nous avons affirmé notre ambition de ne pas recourir au levier fiscal, refusant ainsi de céder à la facilité.

Le BP 2016 confirme cet engagement en reconduisant le tarif des cartes grises à hauteur de 48€/cheval fiscal.



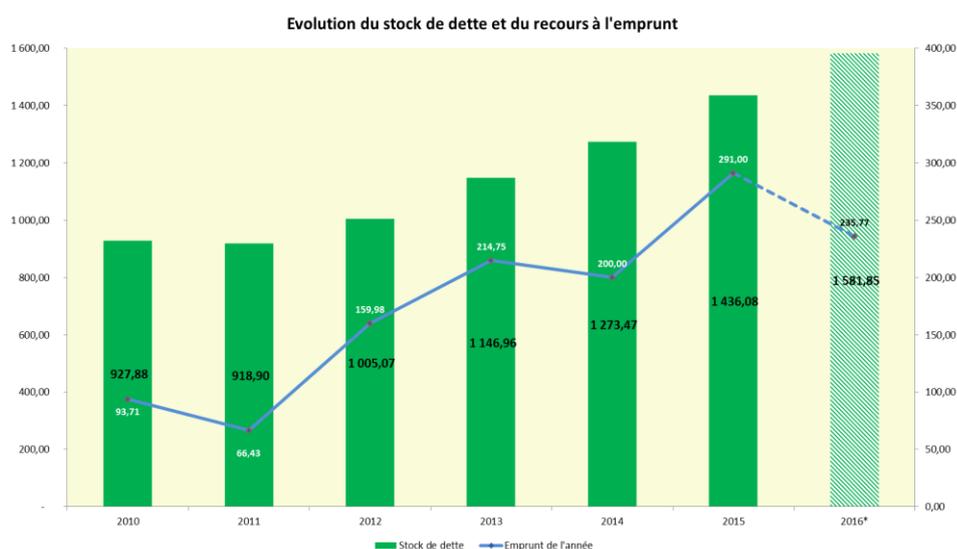
L'équilibre du Budget régional 2016



LE CONTEXTE DE LA CONSTRUCTION DE CE 1^{ER} BUDGET

UNE SITUATION BUDGETAIRE FRAGILISEE CREEE PAR UNE SURCHAUFFE DES DEPENSES

- Un stock de dette qui a augmenté de 55 % entre 2010 et 2015 (928 M€ en 2010 contre 1 436 M€ en 2015, soit + 508 M€)
- Une explosion du recours à l'emprunt de 291 M€ en 2015 contre 93 M€ en 2010
- Des dépenses d'investissement trop importantes au regard de la trajectoire financière de la collectivité : augmentation de 45 % du niveau des dépenses d'investissement entre 2010 (412 M€ hors dette) et 2015 (597 M€ au CA).



11

DES RECETTES ATONES OU EN BAISES

- Une nouvelle réduction des dotations de l'Etat, à hauteur de 22,7 M€, s'agissant de la dotation globale de fonctionnement, soit un manque à gagner de 172 M€ en cumulé pour la Région entre 2014 et 2017



- Des recettes de compensation de la réforme fiscale atones (impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau), figées (FNGIR, DCRTP), voire en diminution (CVAE)
- Une prévision du produit de la fiscalité indirecte qui est stable au regard de l'exercice 2015 écoulé

UNE DETTE CACHEE ATTESTEE PAR E & Y

Des engagements pluriannuels non inscrits identifiés à ce stade à hauteur de 479M€

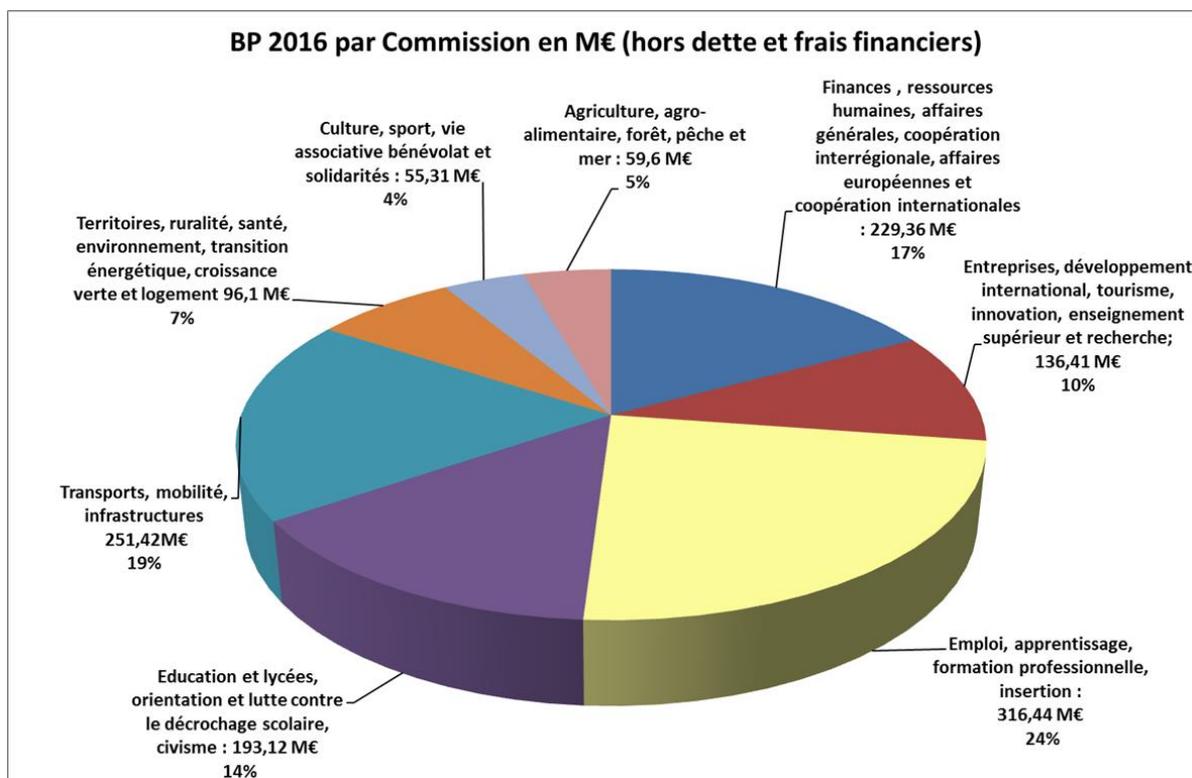
- 392 M€ pour les lycées
- 36 M€ pour des opérations de construction et de rénovation des Centres de Formation d'Apprentis
- 9,9 M€ pour le campus de Saumur
- 40,7 M€ pour le Centre de Ressources, d'Expertise et de la Performance Sportive (CREPS)

Un niveau des Restes à Payer qui obère fortement les marges de manœuvre

- Les RAP s'élèvent à 1 753 M€ en investissement au compte administratif anticipé 2015
- En réalité, en réintégrant les opérations en cours pour lesquelles des AP auraient dû être votées en totalité les RAP s'élèvent à 2 232 M€, ce qui représenterait une capacité de désendettement portée à plus de 8 ans.

Conséquence : les restes à payer sont d'une telle ampleur (2,2 milliards d'euros au 31 décembre 2015) qu'il faudra un emprunt de 800 M€ supplémentaires pour les payer

LE BUDGET 2016 : LES DEPENSES PAR COMMISSIONS EN BREF ...



FOCUS SUR LES COMMISSIONS

Commission 1 : Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale : 229 M€ hors dette

 **Maîtrise des dépenses de fonctionnement et réorientation de la « diplomatie régionale » en faveur de l'action économique.**

Les **dépenses de personnel** sont stabilisées à 143,3 M€ (+ 0,07 %), après avoir augmenté de 14 % depuis 2010. Des **économies** ont été réalisés sur les dépenses de communication (1,3 M€), les charges de structure et de gestion (1,2 M€) et les relations internationales (0,2 M€).

Les **relations européennes** sont renforcées (+ 9,7 %) afin de peser davantage à Bruxelles.



① Les dépenses pour 2016 (crédits de paiement) : 314 M€ soit 189 M€ hors dette

Conformément aux efforts annoncés, elles sont en baisse de 11,8 % :

- Les dépenses de personnel ont été stabilisées à 143,3 M€.
- Les charges de structure et de gestion sont en baisse de 1,2 M€ à 21,4 M€ (- 5,3 %) grâce aux efforts demandés à l'administration sur les moyens généraux et les loyers.
- Les actions de **communication**, autrefois réparties sur plusieurs directions, ont été rapatriées et diminuées de 15 % soit - 1,3 M€ pour un budget consolidé à 5,5 M€.
- Les relations européennes augmentent de 9,7 % à 0,9 M€.
- Les fonds européens s'élèvent enfin à 18 M€ au titre de la programmation 2007-2013 tandis que la programmation 2014-2020 monte en puissance, passant de 1,7 M€ à 15,4 M€ pour le FEDER et le FSE. Ces dépenses sont compensées par des recettes équivalentes.

14

Commission 2 : Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche - 136,4 M€

 **Simplification, efficacité et innovation**

- **Simplification** : des dispositifs très peu utilisés comme Junior Export et Sénior Export (aucun dossier en 2015), les Primes régionales à la création d'entreprises de services à la personne (PRCP SP) ou de groupements d'employeurs (PRCE GE) avec respectivement 5 et 0 dossiers, et Objectif Performance avec 23 dossiers, sont supprimés ; les 8 Fonds régionaux d'aide au conseil (FRAC), dont 3 n'ont traité aucun dossier en 2015, sont unifiés en un seul.
- **Efficacité** : un audit des aides économiques permettra de faire un état des lieux des Technocampus et des 34 PRI existantes, notamment sous l'angle de la solidité du modèle économique ; les nouvelles PRI sont gelées pour l'instant.
- **Innovation** avec la rédaction du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I) et la tenue des assises de l'innovation à l'automne.



① Les engagements pluriannuels (AP/AE)

La stratégie économique de la Région est soumise à une évaluation sur sa pertinence et son efficacité. Le Président sortant avait annoncé qu'il voulait 100 Plateformes régionales d'innovation (PRI) sur le territoire, sans se soucier de la réalité économique. Des dérives sont constatées : frais de structures, faible intérêt des chefs d'entreprises... Dans l'attente de l'évaluation des 34 PRI existantes, la décision est prise d'assumer les investissements en cours et de suspendre les nouveaux. Ainsi :



- **Les PRI** : 13,4 M€ ; seuls les investissements en cours sont poursuivis.
- **Développement industriel et innovation** : 27,9 M€ ; suspension des nouveaux projets dans l'attente de l'évaluation.
- **Recherche** : 37,8 M€ : les programmes de Recherche formation innovation (RFI) « Ville » et « Usine du futur » sont suspendus dans l'attente de l'évaluation. Par ailleurs, il est décidé de ne plus assumer de financement à 100 % des thèses en sciences humaines et sociales (comme « Hiérarchie segmentale et complexité syllabique » en 2012 ou « Négation, polarité et concordance négative en gallo » en 2015).
- **L'internationalisation de l'économie** : + 3,4 % (7,9 M€), ses modalités sont en cours de redéfinition en lien avec la CCI.
- **Des dispositifs très peu utilisés sont supprimés**, en particulier pour l'aide à la création d'entreprises (- 5,5 %) et l'animation économique en raison de la fin du cycle des 500 projets (- 13,7 %), ramenant la politique en faveur de l'économie de proximité et de la création d'entreprise à 7,3 M€.
- **Fonds d'investissement des Pays de la Loire**, seul le fonds d'investissement 100% région (IDEE) doit être réabondé en 2016, d'où -56 % (12,2 M€).
- **Fonds régional de développement des entreprises, acteurs et destinations touristiques est doté de 7,5 M€** (- 16,6 %), ce qui correspond à une volonté d'intervenir moins en subventionnement, mais davantage en avances remboursables grâce au fonds d'investissement ci-dessus
- **Enseignement supérieur** : + 80 % (22 M€) avec le vote du campus de Saumur (+ 9,9 M€ sur un budget de 22 M€).
- **Aide à la mobilité internationale** demeure conséquente pour les séjours à l'étranger des étudiants ligériens (3,9 M€) : 3500 étudiants pourront en bénéficier.
- **Politique portuaire** : 4,1 M€, soit + 19,1 % afin de contribuer à la mise en œuvre du projet stratégique du Grand port maritime approuvé en 2015.



15

② Les dépenses pour 2016 (crédits de paiement) : des budgets recherche en hausse marquée

L'enveloppe 2016 est de 136 M€, les nouveaux investissements du type PRI ou Technocampus sont gelés dans l'attente des conclusions de l'audit.

- La recherche est en augmentation de 5 % (à 46 M€) : le programme 304 Programmes de recherche régionaux et interrégionaux passe de 16 M€ à 20,4 M€, finançant les différents projets RFI ainsi que les appels à projet recherche.
- c'est le cas du Fonds d'investissement des Pays de la Loire (17,9 M€ soit + 30 %).
- c'est le cas de l'internationalisation de l'économie (6,8 M€ soit + 1,9 %).

Commission 3 : Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion 316,4 M€

Priorité à l'emploi et à l'apprentissage

Avec près d'un quart des dépenses régionales, l'emploi et l'apprentissage constituent le principal budget régional. Les priorités politiques sont bien intégrées :



- Le budget comprend 2,5 M€ dédiés au plan de relance régional de l'apprentissage ;
- 4,5 M€ sont prévus pour le nouveau programme de formation courtes d'adaptation à l'emploi, permettant de former plus de 3000 demandeurs d'emploi supplémentaires. Ce nouveau programme régional sera expérimenté par bassin d'emploi à raison d'un bassin d'emploi par département en 2016, afin de répondre au plus près aux besoins des entreprises
- La signature de la convention avec l'Etat et le COPAREF sur le plan national « 1 million de formations » aboutirait à l'inscription de 56,2 M€ d'AE supplémentaires au budget supplémentaire 2016.
- Un nouveau programme de formations courtes doté de 4,5 M€ est créé.



① Les engagements pluriannuels (AP/AE)

Priorité est donnée aux emplois effectifs :

- L'apprentissage augmente de 24 % (177,5 M€) avec une évolution notable du programme 191 (dépenses d'investissement) qui comprend 36,2 M€ de rattrapage pour 7 opérations dans les CFA et pour l'URMA.
- Une partie des mesures du Grenelle a été anticipée par l'inscription de 2,5 M€ sur les programmes 189 (Fonctionnement du dispositif) et 244 (Aide aux employeurs d'apprentis), sans attendre le vote du budget supplémentaire.
- Les emplois aidés sont mis en extinction (-0,7 M€) et la continuité professionnelle est moins soutenue (-0,5 M€), dégageant ainsi des marges de manœuvre.
- La formation professionnelle passe de 202 à 51 M€ car les principaux dispositifs (comme « Je me qualifie ») ne sont ouverts en AE qu'une année sur deux.
- Les formations sanitaires et sociales augmentent légèrement de 1,1 % (47,1 M€).

② Les dépenses pour 2016 (crédits de paiement) : 316,4 M€

L'apprentissage progresse de 4,6 % (à 150 M€), dont 6,2 M€ supplémentaires pour les aides aux employeurs d'apprentis (+ 29,6 % pour le programme 244).

Le principal programme de la **formation professionnelle**, « Je me qualifie », est ajusté au niveau du réalisé 2015 (52,8 M€ contre 65,5 M€), alors que la rémunération des stagiaires progresse de 14,3 % (à 30,9 M€).

Enfin, la politique des emplois aidés est stoppée pour donner la priorité aux véritables emplois.

16

Commission 4 : Education et lycée, orientation et lutte contre le décrochage, civisme - 193,1 M€

Un engagement sans faille en faveur de l'éducation

Avec 193,1 M€, le budget « Education » représente 14% du budget. La nouvelle majorité a souhaité cette année :

- Rattraper 392 M€ d'AP non votées pour les travaux des lycées ;
- Affirmer les valeurs de civisme, avec la création d'un programme « Jeunesse et civisme », et de mérite avec la création de bourses de 900 € pour les bacheliers ligériens d'origine modeste obtenant la mention « très bien » et poursuivant des études supérieures.
- Accélérer le rattrapage des dotations aux établissements privés, en trois ans au lieu de cinq, soit un effort d'un demi-million d'euros dès 2016.
- Devenir région pilote, au niveau national, pour le déploiement d'outils pédagogiques innovants au service de la formation professionnelle dans le secteur du bâtiment.



① Les engagements pluriannuels (AP/AE)

Les AP bondissent de 232 M€ à 532 M€.

- 392 M€ pour faire voter les AP de travaux qui n'avaient été votés que partiellement ;
- 9,1 M€ pour installer des bâtiments modulaires à la rentrée prochaine ;
- 2 M€ pour améliorer la sûreté des établissements.

670 000 € permettront de **lancer une étude sur la véritable capacité de nos lycées publics**, qui sera complétée par les évolutions prévisionnelles des effectifs lycéens, offrant ainsi un outil prospectif qui fait actuellement défaut pour anticiper leur dimensionnement.

Le programme « Jeunesse et civisme » est créé et doté de 0,4 M€. Il a vocation à intégrer progressivement les actions liées à l'engagement des jeunes et à la lutte contre les addictions.

② Les dépenses pour 2016 (crédits de paiement) :

Le budget prévoit 70 M€ de travaux dans les EPLE en 2016.

Le fonctionnement des EPLE mobilise 33,4 M€ (- 3,2 %) tandis que le fonctionnement des établissements privés sous contrat est stable à 34,6 M€, de même que la subvention d'investissement aux établissements privés (19,8 M€). Le rattrapage des dotations de fonctionnement facultatives au privé en 3 ans au lieu de 5 se matérialise par l'inscription de 0,5 M€ sur les programmes Aides sociales (173 000 €) et Actions éducatives (304 000 €).

La mise en place de la bourse au mérite pour les bacheliers méritants représente 630 000 €. Elle est financée pour moitié par la suppression du Pass lycéen pro, qui offre une économie de 362 000 €.

Commission 5 : Transports, mobilité, infrastructures : 251,4 M€

Modernisation des déplacements régionaux

La commission transports aura plusieurs échéances cette année :

- Renégocier la convention TER avec la SNCF avec l'objectif de renforcer la qualité de service et donc l'attractivité du réseau ferroviaire régional, tout en rendant son exploitation plus efficace.
- Lancer les études pour un Schéma routier d'intérêt régional et l'animation des gares.



① Les engagements pluriannuels (AP/AE)

Le fonctionnement du réseau de transport régional est prévu à **137,2 M€** (- 2,8 %).

Les infrastructures ferroviaires passent de 5,7 à 14,3 M€, répondant aux besoins de plusieurs grosses opérations : halte routière, terminus technique d'Ancenis, fiabilisation de l'axe Nantes – Angers – Sablé...

La modernisation du parc de matériel roulant nécessite 3,6 M€ pour l'actualisation du matériel roulant tram-train et la mise en éclairage LED des 13 automotrices TER Région2N.

Les investissements en faveur de l'intermodalité et des points d'arrêt passent de 42 M€ à 5,4 M€ avec la fin de notre participation au projet de la gare de Nantes (35 M€). L'intermodalité monte à 2,6 M€ afin de préparer le renouvellement du marché Destinéo.



② Les dépenses pour 2016 (crédits de paiement) : 254 M€

Les 215 M€ de **transports** se répartissent ainsi :

- 147,5 M€ de fonctionnement du réseau TER (+ 2,1 %) en augmentation à cause du développement des dessertes ferroviaires et de la baisse des recettes des voyageurs, liée à la concurrence d'autres modes de transports (cars, covoiturage).
- 49,6 M€ de modernisation du parc de matériel roulant, correspondant aux grosses opérations de maintenance

- 15,2 M€ pour les points d'arrêt et pôles d'échanges multimodaux
- 2,8 M€ de soutien aux transports collectifs en site propre
- 0,3 M€ pour la multimodalité.

Pour les **infrastructures routières**, 3,1 M€ (+ 24 %) financeront des opérations routières de désenclavement (comme la déviation de Moulay-Mayenne).

Les **infrastructures ferroviaires** diminuent de 37 % à 26,7 M€ en raison de l'achèvement des chantiers LGV Bretagne Pays de la Loire et de la ligne Sainte Pazanne – Saint-Gilles-Croix-de-Vie / Pornic.

L'aménagement numérique fait l'objet d'un effort soutenu à 5,7 M€ pour soutenir des projets sarthois et de Loire-Atlantique, après la Mayenne et la Vendée en 2015.

Commission 6 – Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement : 96,1 M€

Soutien à la ruralité et à la transition énergétique

Le **Pacte pour la ruralité**, dont la concertation a été lancée le 1^{er} avril dernier, est la priorité de cette commission ; il fera l'objet de mesures concrètes qui seront présentées en juin (Budget supplémentaire). D'ores et déjà, le recentrage de la contractualisation sur la ruralité conduit à consacrer dès cette année 15 M€ aux intercommunalités et aux communes rurales.

La réflexion sur la **transition énergétique** conduira à l'élaboration d'une feuille de route globale pour la fin 2016.

① Les engagements pluriannuels (AP/AE)

L'**environnement** est stable à 35,2 M€ (-3,3 %) : le programme de maîtrise de l'énergie, pleinement en phase avec la transition énergétique, augmente de 8,2 % à 18,9 M€. Cette montée en charge est compensée par des efforts de rationalisation sur les autres actions : la biodiversité baisse (- 17,8 % à 7,8 M€) car l'enveloppe des MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques) pour ajuster les dépenses à ce qui a effectivement été consommé en 2015 n'avait pas été consommée ; la préservation de l'eau en cohérence avec les budgets prévus au CPER et au CPIER pour le Plan Loire IV.

Le **développement territorial** bénéficie de 25,4 M€ : en particulier, 10 M€ sont mis pour les intercommunalités rurales dont les contrats arrivent à échéance, 5 M€ pour les investissements communaux et 3 M€ sont d'ores et déjà prévus au Pacte pour la ruralité. La différence par rapport à 2015 (34,5 M€ soit - 26 %) traduit le rythme différent des contrats d'une année sur l'autre mais surtout la volonté d'une gestion plus soutenable et responsable des contrats de territoire, recentrés sur la ruralité.

Le **logement**, compétence facultative, est en baisse de 45 % à 12,5 M€ du fait essentiellement de la suppression du projet d'EPFR (établissement public foncier régional) pour lequel 3,3 M€ étaient inscrits en 2015.

② Les dépenses pour 2016 (crédits de paiement) :

Le **développement territorial** bénéficie de 39,9 M€ qui seront consacrés au monde rural et, pour une large part, à régler les 28,5 M€ de dossiers 2015 reportés sur 2016.

L'**environnement** est stable à 33 M€ (- 0,5 %). L'action en faveur de la biodiversité (programme 266) est maintenue, la contractualisation en MAEC s'élargit ; aucun partenariat biodiversité n'est remis en cause mais les dotations à certaines structures sont resserrées (d'où la baisse de 5 %). Le **logement** bénéficie de 17,8 M€ (+ 4,8 %), une budgétisation qui permettra d'honorer les reports de paiements et les restes à payer. Enfin 5,2 M€ sont consacrés à la **santé** et à la qualité de vie (+ 14,5 %).



18



Commission 7 : culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarité : 55,3 M€

Sanctuarisation de la culture, rattrapage du CREPS

L'engagement de maintenir l'effort régional en matière culturelle a été tenu. Une réflexion va s'engager sur la dimension économique de la culture, qui est un des leviers du développement territorial.

Les sports seront marqués par le transfert et l'installation du CREPS.

La politique « vie associative, bénévolat et solidarité » voit les périmètres de ses programmes évoluer. Elle contribuera à renforcer le bénévolat sur tout le territoire.

① Les engagements pluriannuels (AP/AE)

Les programmes dédiés à la culture (Actions territoriales, Arts de la scène, Livre et lecture et Arts visuels) et au patrimoine sont reconduits à l'identique, à l'exception d'un regroupement de crédits en faveur du cinéma qui se traduit par le transfert de 90 000 € du programme « Actions territoriales » vers le programme « Arts visuels ».

La ligne « Equipements structurants d'intérêt régional » augmente très fortement (de 7 M€ à 45,6 M€), afin d'afficher l'effort en faveur du monde sportif avec le vote des AP du CREPS pour 40,65 M€ et prévoir d'autres opérations (Conservatoire de Laval et Espace Mayenne).

② Les dépenses pour 2016 (crédits de paiement)

La politique culturelle (19,3 M€ soit +0,6 %) et patrimoniale (8,7 M€) est maintenue conformément à l'engagement du président.

Les équipements structurants d'intérêt régional passent de 5,5 M€ à 14,14 M€.

La politique sportive (7,7 M€, + 3,7 %) gagne 273 750 € sur le « Sport pour tous ».

La politique « Vie associative, bénévolat et solidarité » (5,3 M€, -4,4 %) est stable à l'exception des transferts au nouveau programme 435 Jeunesse et civisme, rattaché à la Commission Education.



19

Commission 8 : Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer - 59,5 M€

Le plan d'action prioritaire pour l'agriculture

Dans un contexte de crise du secteur agricole, les AP et les CP sont en augmentation.

La commission mettra en œuvre les mesures du Plan d'action prioritaire pour l'agriculture et organisera les assises de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'automne. Le déblocage des programmes européens a été obtenu alors qu'ils étaient bloqués depuis un an et demi : les MAEC seront mis en paiement dès le mois d'avril.

Afin d'accompagner les investissements dans les ports de pêche et les criées dès le déblocage du FEAMP, les travaux relatifs à l'établissement d'un plan régional des ports seront conduits au cours du second trimestre.

① Les engagements pluriannuels (AP/AE)

La commission s'occupe de 2 grandes politiques : alimentation et agriculture d'une part, pêche maritime et aquaculture d'autre part.

Avec 29,8 M€ pour l'alimentation est l'agriculture, les AP sont en hausse de 8,5 % dans le cadre du plan d'action prioritaire : le programme 310 « Alimentation et développement durable » augmente de 0,4 M€ et le programme « Economie de proximité et relations agriculture, alimentation et territoire » augmente de 230 000 € pour soutenir les agriculteurs en difficultés.

La pêche et l'aquaculture, avec 3,9 M€ d'AP, diminuent de 17,9 %. Cette baisse technique porte sur



le programme « Aquaculture » (-0,8 M€) : ces chiffres seront revus lors du budget supplémentaire, une fois les enveloppes du FEAMP connues.

② Les dépenses pour 2016 (crédits de paiement)

La politique agricole augmente de 210 % avec 57 M€, dont 39,6 M€ de fonds FEADER.

Les dispositifs du programme « Alimentation, qualité et industrie agro-alimentaire » (7,3 M€) sont revus : les FRAC sont unifiés et dans l'attente des résultats de l'audit sur les aides économiques, le PRI PRIMABOR sur le machinisme agricole est suspendu ; le modèle économique de Cap Aliment est étudié.

- « Economie de proximité » (2,6 M€) renforce l'action « Manger local » et prévoit la participation de la Région au mécanisme de l'année blanche.
- Les crédits du programme (6,2 M€) maintiennent les démarches en faveur des pratiques agricoles innovantes et biologiques.

La politique Pêche maritime et aquaculture, avec 2,5 M€ (- 20,3 %) diminue car le niveau des besoins recensés en 2016 est inférieur au budget 2015. Le calendrier de démarrage du FEAMP permettra d'ajuster nos efforts pour le budget supplémentaire en juin. Les crédits permettent d'agir pour moderniser les équipements de la SNCM et de lancer les travaux relatifs à l'établissement d'un plan régional des ports.